



N° 2025-215
Domaine: 1.4

DECISION DU MAIRE

(Application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE MAIRE DE CARRY-LE-ROUET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2122-21 et L. 2122-22 résultant des dispositions de la loi n° 96-142 du 21 Février 1996, relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020-112 du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de CARRY-LE-ROUET a délégué, sans aucune réserve, à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT, l'offre formulée par la société Garage Energie sise Quartier du Coulet RN 568 à Châteauneuf les Martigues 132220 concernant la prestation de services pour la fourrière automobile

DECIDE

Article I : De signer un contrat de prestation de services avec la société GARAGE ENERGIE Quartier du Coulet RN 568 à 13200 Châteauneuf les Martigues immatriculée Siret N° 409 445 616 RM 13 représentée par [REDACTED]

Article III : La convention est conclue pour une durée de 3 ans (trois ans) à compter du 1^{er} octobre 2025

Article IV : La dépense, est inscrite au budget principal de la Commune et sera réglée par mandat administratif.

Article V : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article VI : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Cette saisine peut être faite :

-par voie écrite à l'adresse suivante :

Tribunal Administratif de Marseille
22/24 rue Breteuil
13281 MARSEILLE CEDEX 6

-par voie dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à CARRY-LE-ROUET, le 01/10/2025

Le Maire,

René-Francis CARPENTIER

A blue ink handwritten signature of René-Francis Carpentier, consisting of a stylized 'R', 'F', and 'C' followed by a long, sweeping line.